

Le bilan des agréments 2013 ? La qualité avant tout !

En 2013, le Comité de la Charte a poursuivi sa croissance, tout en renforçant ses exigences de qualité, afin de remplir son objectif premier : nourrir la confiance des donateurs.

Un agrément qui se mérite

Avec l'agrément d'Aides, du Rire Médecin et de la Fondation Mouvement pour les villages d'enfants, le Comité de la Charte a continué d'élargir le cercle des organisations faisant appel à la générosité publique dans le cadre d'une déontologie précise de respect des donateurs.

Et 2014 promet de s'inscrire dans la même dynamique. Le Comité est plus que jamais sollicité et enregistré fin 2013 de nombreuses demandes de candidature à l'agrément, avec une prévision de 5 nouveaux membres pour 2014 - sachant que la période d'instruction des dossiers varie entre 1 et 2 ans.

L'année 2013 a également été marquée par 2 démissions (Sol en Si en avril, suivie en septembre d'Aide et Action, à la suite d'une suspension de son agrément), ce qui porte à **7** le nombre d'organisations ayant quitté le Comité depuis sa création en 1989.

1

Un contrôle continu renforcé

En 2013, la totalité des **26 décisions de nouvel agrément ou de renouvellement** ont été accompagnées de demandes (89 au total). Une décision a été assortie d'une injonction de faire dans un délai imparti et une autre a porté sur un refus d'agrément. Ce constat illustre l'effet de levier exercé par le Comité pour l'amélioration continue de la gestion de l'appel à la générosité publique. Un niveau d'exigence qui a encore été accru avec deux nouvelles règles déontologiques adoptées en 2013 : l'une sur le traitement des legs et autres libéralités, l'autre sur le périmètre d'agrément et de contrôle des organisations complexes.

Le contrôle continu du Comité en 2013 c'est aussi près de **50 rapports dits "intermédiaires"**, de suivi des organisations membres en dehors de l'échéance triennale de renouvellement de l'agrément.

Avec plus de **60 heures de formation par an** et la mise en place d'un coaching de ses contrôleurs, le Comité renforce l'efficacité de son dispositif de contrôle. Il dispose aujourd'hui d'un riche vivier de plus de 130 bénévoles, personnalités indépendantes ayant exercé des responsabilités de cadre dirigeant dans le secteur public ou privé, dont les fonctions se répartissent entre le contrôle, l'agrément et la relation avec les organisations candidates.

La liste des 78 organisations qui sont agréées par le Comité de la Charte du don en confiance est en ligne sur : <http://www.comitecharte.org/liste-complete-des-organisations-agreees>

Selon **Gérard de La Martinière, Président du Comité de la Charte du don en confiance**, « *Faire partie du Comité de la Charte du don en confiance, c'est se soumettre volontairement à un contrôle continu et s'engager à respecter des règles de déontologie précises et rigoureuses. Mais ceci ne veut pas dire*

que l'agrément est automatique, loin de là, et 2013 en a apporté la preuve ! Ceci confère une portée réellement significative à l'agrément que nous délivrons, afin de nourrir dans l'esprit du public la confiance porteuse de générosité ».

Le rôle du Comité de la Charte

Le Comité de la Charte du don en confiance, organisme à but non lucratif, exerce depuis 25 ans la mission de contrôle de l'appel à la générosité publique. Son action se fonde sur l'élaboration des règles de déontologie, l'agrément des organismes volontaires pour se plier à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits. Sa position lui permet de combiner la nécessaire indépendance de jugement avec la proximité des acteurs du mouvement associatif.

Les 4 champs du contrôle continu exercé par les contrôleurs du Comité sont le fonctionnement statutaire et la gestion désintéressée ; la rigueur de la gestion ; la qualité de la communication et des actions de collecte de fonds ; et la transparence financière.

Pour voir le contenu détaillé des engagements souscrits par les organisations agréées ainsi que la liste de celles-ci : www.comitecharte.org.

Le public peut reconnaître les organisations agréées par la marque suivante :



Service de Presse : Pour toute information complémentaire

Marie-Pierre Medouga-Ndjikessi // au Comité : 01 53 36 35 02/03 // portable : 06 22 78 71 38 // à l'agence : MP & C 01 39 72 80 99 – www.mp-c.eu – agencerp@orange.fr – servicepresse@mp-c.eu

Twitter : @mapyntonga